

Séance du conseil communal du 19 février 2024

Résumé sommaire

Ordre du jour

Présences	4
Séance publique	4
1. Communication du collège des bourgmestre et échevins	4
2. Administration générale	4
2.1) Contrat de coopération conclu en application de l'article 4, paragraphe 4, alinéas 2 et 3, de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage – Approbation	4
2.2) Convention relative au tableau de tri des documents et des archives de la commune de Käerjeng – Approbation	4
2.3) Avenant 1er au contrat d'approvisionnement concernant le hall sportif sis à Linger, 12 rue de la Libération et le terrain de football sis à L-4966 Clemency, rue de la Gare – Approbation	4
3. Aménagement communal et environnement	5
3.1) Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « An der Uecht » à Linger	5
3.2) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage – Rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 163/1017 et 190/1014	5
3.3) Lotissement des parcelles sises à Bascharage – Coin rue de l'Eau / rue de la Résistance (section BC de Bascharage) – Numéros cadastraux 137/8277 ; 137/8278 ; 138/4933 ; 187/7353 ; 187/7354 et 187/7355 ainsi que des parcelles issues du domaine public communal	5
4. Projets et devis	5
4.1) Budget extraordinaire 4/120/221311/24010 – Aménagement du « Bâtiment 29 » pour les besoins de l'administration communale	5
4.2) Budget extraordinaire 4/130/221311/24010 – Aménagement du bâtiment dit « WaAZ » pour les besoins du service technique	5
5. Finances communales	5
5.1) Suspension du paiement du loyer pour la période de décembre 2023 à mars 2024 pour la location de la buvette « Um Paesch »	5
5.2) Arrêt provisoire du compte administratif de l'exercice 2022	5
5.3) Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2022	5
6. Enseignements	6
6.1) Enseignement fondamental – Modification temporaire de l'organisation scolaire 2023/2024 pour la période du 29 janvier au 2 février 2024	6
7. Patrimoine communal	6
7.1) Acte notarié – Acquisition de terrains à Linger - Approbation	6

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

8. Personnel communal	6
8.1) Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement A2, sous-groupe éducatif et psycho-social, pour les besoins du Service de l'enfance.....	6
9. Règlementation communale	6
9.1) Fixation de l'indemnité revenant aux personnes collaborant dans l'intérêt de la semaine culturelle – Article budgétaire 3/839/642800/99001	6
9.2) Fixation de l'indemnité revenant aux auxiliaires pour réception et festivités – Article budgétaire 3/860/642800/99001	6
9.3) Règlement d'ordre intérieur de la commission du vivre-ensemble interculturel.....	6
9.4) Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification.....	6
9.5) « Kéinziger Festsall » – Règlement d'ordre intérieur – Approbation	7
9.6) « Käerjenger Treff » – Règlement d'ordre intérieur – Modification	7
9.7) Règlement d'utilisation des places publiques – Approbation.....	7
10. Vie associative	7
10.1) Allocation de dons aux associations – Article budgétaire 3/192/648110/99001	7
10.2) Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2023 – Subside DT Nidderkäerjeng – Qualification à la phase finale de l'Intercup	7
11. Politique	7
11.1) Syndicat intercommunal Pro Sud – Remplacement du délégué de la commune de Käerjeng7	
12. Commission consultative	7
12.1) Désignation des membres de la commission communale du vivre-ensemble interculturel	7
13. Règlements temporaires de circulation édictés par le conseil communal	7
13.1) Règlement temporaire de circulation sur la Place Claus Cito à Bascharage.....	7
13.2) Règlement temporaire de circulation sur le parking « op der Gare » à Clemency	7
13.3) Règlement temporaire de circulation sur le site « um Dribbel » à Bascharage	7
13.4) Règlement temporaire de circulation à l'adresse 12 rue de la Libération à Linger	8
13.5) Règlement temporaire de circulation à l'adresse 12 rue de la Libération à Linger	8
13.6) Règlement temporaire de circulation sur la place Claus Cito à Bascharage.....	8
14. Règlements temporaires de circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	8
14.1) Règlement temporaire de la circulation au croisement entre le CR110 (rue de Bascharage et rue Basse) et le CR101 (rue de la Gare et rue Longue) à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 12 janvier 2024 délibération n° 9.....	8
14.2) Règlement temporaire de la circulation dans la rue de l'École à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 22 décembre 2023 délibération n° 3.....	8
14.3) Règlement temporaire de la circulation dans l'entrée de la cité Charles de Gaulle à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 09 février 2024 délibération n° 4	8
15. Question et réponses	8
Séance à huis clos.....	8
16. Personnel communal	8

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel, Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Tom Ferber, Jil Feipel, Jérôme Hautus et Fernand Kartheiser, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Vincenzo Turcarelli, conseiller.

Début de séance : 8h15

Lieu : Maison communale / salle des séances

Séance publique

1. Communication du collège des bourgmestre et échevins

En début de séance, le conseil communal accorde, sur demande du bourgmestre Michel Wolter, une minute de silence en l'honneur de Monsieur Jean-Marie Heiar, ancien conseiller communal, décédé sou peu.

La liste des entrées et sorties du personnel communal pour le deuxième semestre 2023 a été présentée au conseil communal, et le conseil communal prend connaissance de la version actualisée du plan financier pluriannuel.

2. Administration générale

2.1) Contrat de coopération conclu en application de l'article 4, paragraphe 4, alinéas 2 et 3, de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage – Approbation

Le contrat de coopération entre la commune de Käerjeng, le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur détermine la collaboration entre la commune et les Archives nationales.

Approbation unanime.

2.2) Convention relative au tableau de tri des documents et des archives de la commune de Käerjeng – Approbation

L'accord avec les Archives de l'État détermine le fonctionnement de l'archivage.

Approbation unanime.

2.3) Avenant 1er au contrat d'approvisionnement concernant le hall sportif sis à Linger, 12 rue de la Libération et le terrain de football sis à L-4966 Clemency, rue de la Gare – Approbation

L'accord d'approvisionnement pour les deux infrastructures municipales est prolongé de cinq ans.

Approbation unanime.

3. Aménagement communal et environnement

3.1) Plan d'aménagement particulier – Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « An der Uecht » à Linger

L'architecte communale Carole Juttel explique les détails de la modification ponctuelle du projet d'aménagement particulier du Fonds du Logement.

Approbation unanime.

3.2) Lotissement des parcelles sises à Hautcharage – Rue Héierchen (section BD de Bommelscheuer) – Numéros cadastraux 163/1017 et 190/1014

Le ministère de l'Économie apporte une nouvelle modification à la répartition des parcelles dans la zone industrielle.

Approbation unanime.

3.3) Lotissement des parcelles sises à Bascharage – Coin rue de l'Eau / rue de la Résistance (section BC de Bascharage) – Numéros cadastraux 137/8277 ; 137/8278 ; 138/4933 ; 187/7353 ; 187/7354 et 187/7355 ainsi que des parcelles issues du domaine public communal

Le morcellement concerne la construction de la nouvelle mairie de la commune de Käerjeng.

Approbation par 13 voix (CSV, LSAP, déi gréng, DP) et une abstention (ADR).

4. Projets et devis

4.1) Budget extraordinaire 4/120/221311/24010 – Aménagement du « Bâtiment 29 » pour les besoins de l'administration communale

Pendant la phase de construction de la nouvelle mairie, le personnel administratif déménagera dans le bâtiment « 29 ». La transformation et le réaménagement du bâtiment sont estimés à 110.000 €.

Approbation unanime.

4.2) Budget extraordinaire 4/130/221311/24010 – Aménagement du bâtiment dit « WaAZ » pour les besoins du service technique

Le personnel du Service technique déménagera en partie dans des bureaux de l'atelier communal pendant la phase de construction de la nouvelle mairie. Un budget de 70 000 € est prévu pour l'aménagement de ces locaux.

Approbation unanime.

5. Finances communales

5.1) Suspension du paiement du loyer pour la période de décembre 2023 à mars 2024 pour la location de la buvette « Um Paesch »

Approbation unanime.

5.2) Arrêt provisoire du compte administratif de l'exercice 2022

Approbation unanime.

5.3) Arrêt provisoire du compte de gestion de l'exercice 2022

Approbation unanime.

6. Enseignements

6.1) Enseignement fondamental – Modification temporaire de l'organisation scolaire 2023/2024 pour la période du 29 janvier au 2 février 2024

La modification temporaire de l'organisation scolaire s'avère être nécessaire à cause de la participation de certains enseignants à la classe de neige 2024

Approbation unanime.

7. Patrimoine communal

7.1) Acte notarié – Acquisition de terrains à Linger - Approbation

La commune acquiert deux parcelles à Linger, au lieu-dit « *Im Oberpaesch* », d'une superficie totale de 61,50 ares, au prix de 40.000 €.

Approbation unanime.

8. Personnel communal

8.1) Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement A2, sous-groupe éducatif et psycho-social, pour les besoins du Service de l'enfance

L'administration des structures d'accueil et le Service enseignement seront regroupés en un seul service dénommé Service de l'enfance. À cet effet, il y a lieu de créer un nouveau poste dans le groupe de traitement A2 dont l'agent y affecté assurera la direction du Service enfance.

Approbation unanime.

9. Règlementation communale

9.1) Fixation de l'indemnité revenant aux personnes collaborant dans l'intérêt de la semaine culturelle – Article budgétaire 3/839/642800/99001

L'indemnité est fixée à 60 € par heure.

Approbation unanime.

9.2) Fixation de l'indemnité revenant aux auxiliaires pour réception et festivités – Article budgétaire 3/860/642800/99001

L'indemnité est fixée à 35 € par heure.

Approbation unanime.

9.3) Règlement d'ordre intérieur de la commission du vivre-ensemble interculturel

Le règlement d'ordre intérieur de la commission nouvellement créée est présenté par Monsieur Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Approbation par 13 voix (CSV, LSAP, déi gréng, DP) et une abstention (ADR).

9.4) Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification

Approbation unanime.

9.5) « Kéinziger Festsall » – Règlement d'ordre intérieur – Approbation

Approbation unanime.

9.6) « Käerjenger Treff » – Règlement d'ordre intérieur – Modification

Approbation unanime.

9.7) Règlement d'utilisation des places publiques – Approbation

Approbation unanime.

10. Vie associative

10.1) Allocation de dons aux associations – Article budgétaire 3/192/648110/99001

Approbation unanime

10.2) Allocation de subsides aux associations pour l'exercice 2023 – Subside DT Nidderkäerjeng – Qualification à la phase finale de l'Intercup

Un subside supplémentaire de 1.000 € est accordé au club DT Nidderkäerjeng pour l'accès de la phase finale de l'Intercup.

Approbation unanime.

11. Politique

11.1) Syndicat intercommunal Pro Sud – Remplacement du délégué de la commune de Käerjeng

Le bourgmestre Michel Wolter est remplacé en tant que représentant de la commune de Käerjeng au sein du syndicat ProSud par l'échevin Yves Cruchten.

Approbation unanime.

12. Commission consultative

12.1) Désignation des membres de la commission communale du vivre-ensemble interculturel

Le conseil communal a désigné les membres de la commission nouvellement créée. L'échevin Yves Cruchten en assure la présidence.

Approbation unanime.

13. Règlements temporaires de circulation édictés par le conseil communal

13.1) Règlement temporaire de circulation sur la Place Claus Cito à Bascharage

Approbation unanime.

13.2) Règlement temporaire de circulation sur le parking « op der Gare » à Clemency

Approbation unanime.

13.3) Règlement temporaire de circulation sur le site « um Dribbel » à Bascharage

Approbation unanime.

13.4) Règlement temporaire de circulation à l'adresse 12 rue de la Libération à Linger

Approbation unanime.

13.5) Règlement temporaire de circulation à l'adresse 12 rue de la Libération à Linger

Approbation unanime.

13.6) Règlement temporaire de circulation sur la place Claus Cito à Bascharage

Approbation unanime.

14. Règlements temporaires de circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

14.1) Règlement temporaire de la circulation au croisement entre le CR110 (rue de Bascharage et rue Basse) et le CR101 (rue de la Gare et rue Longue) à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 12 janvier 2024 délibération n° 9

Approbation unanime.

14.2) Règlement temporaire de la circulation dans la rue de l'École à Clemency, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 22 décembre 2023 délibération n° 3

Approbation unanime.

14.3) Règlement temporaire de la circulation dans l'entrée de la cité Charles de Gaulle à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 09 février 2024 délibération n° 4

Approbation unanime.

15. Question et réponses

Séance à huis clos

16. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 10h50